

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Mercredi 10 mai 2017 à 20 h 00**

**Présents** : M. Pascal MOHR, Maire

Mme Anne-Marie MONGEL, Ms. Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints  
Mmes Florence NORMAND, Sylvie AUDINO, Patricia MERCIER, Ms Marc GERARDIN et  
Charles-Henri KARAMARKO

**Excusé et ayant donné procuration** : Mme Francine BASSO BRUSA procuration à M Pascal MOHR, M Jean-Michel MARCHAL procuration à Mme Patricia MERCIER

**Excusé** : M. Laurent GASPARD, M. Didier BARRET, Mme Marie BAYARD,

**Secrétaire** : M. Jean-Paul CAURIER

#### **Demandes d'adhésion au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif, invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par La Communauté de Communes Mirecourt Dompain

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

SE PRONONCE pour l'adhésion de la collectivité précitée.

Arrivée de Mme Marie BAYARD

#### **Vente de bois**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de l'ONF concernant la vente par adjudication du bois de la parcelle 20.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

DECIDE de confier à l'ONF le soin de déterminer le prix de retrait des coupes de bois et donne toute latitude à son représentant pour agir au mieux des intérêts de la commune.

#### **Création d'un poste d'animateur en contrat emploi avenir**

Monsieur le Maire propose de créer un emploi animateur coordinateur dont le but serait de cadrer des animations au sein du village à destination des jeunes et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge. Il assurerait en outre une mission de surveillance aux arrêts de bus scolaire. Il coordonnerait les animations festives du village.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à 11 voix pour et 1 abstention* :

DECIDE de créer un poste d'animateur en contrat avenir.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le recensement militaire est obligatoire dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants garçons et filles. Attention ce recensement est nécessaire pour pouvoir passer tout examen : permis de conduire, bac... Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mairie dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants. La présence du demandeur est obligatoire.

.....

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : 8 h 30 – 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**
- **Les samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 – 12 h 00**

(arrêté n°964/08 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

**L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit également le brûlage des déchets ménagers ou autres (déchets verts) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.**

.....

Dans le cadre des journées nationales de l'archéologie 2017 l'association « sentiers d'histoires » vous propose la huitième fête des Meules : « Les Gaulois dans la Vallée »

Samedi 17 juin à partir de 14 h 00 : rassemblement devant la salle polyvalente de Nompatelize  
Promenade – découverte (6 à 8 km) pour découvrir l'histoire et le patrimoine : départ 14 h 30

.....

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un schéma de distribution d'eau potable. Afin de réaliser cette opération, un repérage de toutes les bouches à clés, à la peinture bleue, sera réalisé prochainement.

.....

Vous nous avez signalé des perturbations sur l'éclairage public, sachez que nous mettons tout en œuvre pour résoudre au plus vite ce problème et vous remercions de votre compréhension.

.....

Un petit appel à la bonne volonté de chacun pour que perdure la fête de la citrouille. Rendez-vous devant la mairie à 7 H 30 samedi 3 juin 2017 pour semer les graines de courges. Merci à tous.